

Conseil municipal de Toulouse du 26 juin 2024

Intervention d'Odile Maurin

5.4 Festival de Toulouse 2024 : approbation de la convention de partenariat avec JCDecaux

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Vous nous demandez d'approuver une convention de partenariat avec Decaux dans le cadre du Festival de Toulouse qui va se tenir du 29 juin au 13 juillet. En gros, si nous avons bien compris, les partenaires du festival, c'est-à-dire les organisateurs de spectacles, fournissent 60 billets gratuits à Decaux qui, en contrepartie, organise de l'affichage sur ses panneaux pour un montant équivalent. L'opération d'échange, exclusivement en nature, étant valorisée à hauteur de 2 000€.

Sur le principe, pourquoi pas, même si nous regrettons toujours que l'affichage d'informations de la mairie ait été délégué à une entreprise privée qui valorise la consommation à outrance et crée des pollutions visuelles dans l'espace public tout en formatant les esprits.

Sur cette délibération, nous nous interrogeons de plus en plus sur la cohérence de vos positions. En effet, la majorité de droite du Capitole se présente régulièrement comme particulièrement respectueuse des lois et des règlements et n'hésite pas à donner régulièrement des leçons sur le sujet en se présentant comme le parti de l'ordre et de la justice.

C'est pourquoi je vous remercie de nous expliquer pourquoi vous bafouez régulièrement le droit en présentant des délibérations rétroactives ? Vous avez pourtant plusieurs avocats et professeurs de droit dans votre équipe.

En effet, la convention que vous nous demandez d'approuver engage les parties à compter du 17 juin. Elle aurait donc dû être votée il y a au moins 10 jours. Sachant que le festival de Toulouse revient chaque année, comment les élus de la majorité se débrouillent-ils pour être dans l'illégalité quasiment chaque année ?

A moins qu'il s'agisse d'une nouvelle illustration du « faites comme je dis, pas comme je fais ».